



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 20/01/2020  
Reçu en préfecture le 20/01/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200113-B\_2020\_01\_PV01-DE

**SÉANCE DU 13 JANVIER 2020**

**Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 10 janvier 2020**

L'an deux mille vingt le treize janvier à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente

**Absents :**

Jacques LEGRAND, Fabienne FONTENEAU, Jean-Luc LAMAISON, Catherine VIANDON, Jean-Luc DARQUEST, Gérard HENRY

-----  
Madame Anne-Marie ROUX a été nommée secrétaire de séance  
-----

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Anne-Marie ROUX
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de membres présents : 10**

**Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0**

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

### **B-2020-01-001 : Mise à disposition : Développement Économique 2020**

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'accepter la poursuite de la mutualisation de certains services, par le biais des mises à disposition des agents conformément aux tableaux ci-avant.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

### **B-2020-01-002 : Mise à disposition : Enfance Génissac-Moulon 2020**

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition d'un agent de la CALI auprès des communes de GENISSAC et MOULON dans les conditions prévues par la convention annexée
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente

### **B-2020-01-003 : Mise à disposition partielle COS Libourne 2020**

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de la mise à disposition d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs auprès de la ville de Libourne à 60 %, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

### **B-2020-01-004 : Mise à disposition : services partagés Guîtres 2020**

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2020, entre La Cali et la Mairie de Guîtres, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2020, entre la Cali et la Mairie de Saint-Denis-de-Pile, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 20 janvier 2020  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 20/01/2020

Reçu en préfecture le 20/01/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200113-B\_2020\_01\_PV01-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRES  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 13/02/2020  
Reçu en préfecture le 13/02/2020  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20200210-B\_2020\_02\_PV02-DE

**SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2020**

**Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16**  
**Date de convocation : 6 février 2020**

L'an deux mille vingt le dix février à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Gérard HENRY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de membres présents : 14**  
**Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0**

## **FINANCES ET FISCALITE**

### **Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil du 20 février 2020**

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

Le Conseil municipal de Saint Quentin de Baron a décidé de solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'agglomération pour un montant de 25 000 € dans le cadre de la réhabilitation d'un local pour la création d'un lieu de vie sociale de type « café associatif ».

L'objectif de ce projet est de créer un lieu de vie convivial, dynamique et attractif favorisant la rencontre, le partage, la prise d'initiatives et le lien social entre les habitants du territoire. Il a également pour objectif de fédérer différents acteurs et des ressources locales.

Le lieu prévu pour la réalisation de ce projet, propriété de la commune de Saint Quentin de Baron, nécessite des travaux de réhabilitation et des aménagements. Il se situe à proximité immédiate notamment du relais d'assistantes maternelles et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

**Le Bureau communautaire a émis un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint Quentin de Baron à hauteur de 13 500 €.**

### **B-2020-02-006 : Schéma Directeur Immobilier : demande de subvention auprès de la Banque des Territoires**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de subvention auprès de la Banque des territoires,
- signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière,
- percevoir l'aide financière qui pourra être accordée.

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

### **B-2020-02-007 : Signature de la convention d'utilité sociale (CUS) de Mésolia**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention d'utilité sociale 2019-2024 de Mésolia

## **ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

**B-2020-02-008 : Réseau, écoute, Appui et Accompagnement des parents en Gironde (REAAP) : appel à projet et demande de subvention au titre de l'année 2020**

Envoyé en préfecture le 13/02/2020  
Reçu en préfecture le 13/02/2020  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20200210-B\_2020\_02\_PV02-DE

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- signer tous documents afférents à l'appel à projet et la demande de subvention auprès du REAAP pour l'année 2020,
- percevoir les subventions accordées.

**B-2020-02-009 : Accueil de loisirs à St Quentin de Baron : convention de partenariat avec l'Association PoCLi**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout document afférent.

**B-2020-02-010 : Restitution à la commune d'Izon de locaux affectés à la compétence Enfance**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- constater la non utilisation des locaux situés 23 rue des écoles et 51 rue des écoles sur la commune d'Izon pour l'exercice de la compétence communautaire « Enfance »,
- restituer ce bien à la Commune d'Izon
- demander à la Commune d'Izon de procéder à la désaffectation de ce bien,
- signer tous documents concernant cette restitution.

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

**B-2020-02-011 : Aire d'accueil de grand passage des Gens du Voyage : demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (HT)	%
Département de la Gironde	173 312 €	20 %
Etat – DSIL 2020	259 968 €	30 %
Autofinancement	433 280 €	50 %
TOTAL	866 560 €	100 %

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 - dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande,

- d'autoriser Monsieur le Président à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État.

**B-2020-02-012 : Aire d'accueil de grand passage des Gens du Voyage : demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (HT)	%
Département de la Gironde	173 312 €	20 %
Etat – DSIL 2020	259 968 €	30 %
Autofinancement	433 280 €	50 %
TOTAL	866 560 €	100 %

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200070092-20200210-B\_2020\_02\_PV02-DE

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande,

- d'autoriser Monsieur le Président à percevoir les subventions obtenues auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

## ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Catherine VIANDON

### **B-2020-02-013 : Centrale photovoltaïque d'Espiet : signature d'une convention de servitude avec ENEDIS**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver les dispositions qui précèdent

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents afférant.

## JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

### **B-2020-02-014 : Dispositif "Ville Vie Vacances" : manifestation "semaine du numérique" coorganisée avec la Ville de Coutras - Reconduction de la demande de financement**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant

- à signer tous les documents afférents au projet et à cette demande de subvention,

- à percevoir la subvention.

### **B-2020-02-015 : Dispositif "Ville Vie Vacances" : mise en place d'un "Club sciences" organisé par l'espace jeunes de la Ville de Coutras - demande de financement**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de permettre la réalisation du projet intitulé : « Club Sciences » dans le cadre de la politique de la ville Quartier du Centre de Coutras

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents au projet et à cette demande de subvention,

- de percevoir la perception de la subvention.

**B-2020-02-016 : Maison de l'Entreprise et de l'Emploi : Demande de subvention DSIL 2020**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de subvention pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) au titre du projet de Maison de l'Entreprise et de l'Emploi pour l'année 2020 pour un montant de 1 490 179 euros ;
- signer l'ensemble des documents y afférents ;
- percevoir la subvention.

**RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

**B-2020-02-017 : Renouvellement de la convention avec le Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST) du Libournais - 2020**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de renouveler la convention avec le Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de services ainsi que son règlement.

**B-2020-02-018 : Convention de mise à disposition d'office partielle - transfert Eau et Assainissement**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle de deux agents municipaux de la Ville de Libourne auprès de La Cali, qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil Municipal de la Ville de Libourne le 18 décembre 2019,
- d'approuver la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Ville de Saint Seurin sur l'Isle auprès de La Cali, qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil Municipal de la Ville de Saint Seurin Sur l'Isle le 29 janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**B-2020-02-019 : Convention de partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de Vayres**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention avec la Maison Familiale et Rurale,
- verser une participation financière pour chaque prestation dont la calendrier sera établi par La Cali.

**SPORTS**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (HT)	%
Ville de Libourne	71 800 €	9 %
Etat - FNADT	230 878 €	30 %
Etat - DSIL	230 878 €	30 %
Autofinancement et autres cofinanceurs	236 036 €	31 %
TOTAL	769 596 €	100 %

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics.

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

### **B-2020-02-021 : Restitution à la commune d'Izon d'un local affecté à la compétence CULTURE**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- constater la non utilisation du bâtiment situé 187 avenue du Général de Gaule de la commune d'Izon pour l'exercice de la compétence communautaire « Culture »,
- restituer ce bien à la Commune d'Izon,
- demander à la Commune d'Izon de procéder à la désaffectation de ce bien,
- signer tous documents concernant cette restitution.

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRES  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 22/07/2020  
Reçu en préfecture le 22/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200715-B\_2020\_07\_PV03-DE

**SÉANCE DU 15 JUILLET 2020**

**Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16**  
**Date de convocation : 11 juillet 2020**

L'an deux mille vingt , le quinze juillet à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil – Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200070092-20200715-B\_2020\_07\_PV03-DE

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de membres présents : 16**

**Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0**

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

### **B-2020-07-022 : Mise à disposition de personnel à l'ALSH de Saint Quentin de Baron**

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),  
Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition de deux agents de la Commune de Saint-Quentin de Baron auprès de la Cali dans les conditions prévues par les conventions annexées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition afférentes.

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à . 16 h 00

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne	22 juillet 2020
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État	
Le Président, Philippe BUISSON	

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 02/09/2020  
Reçu en préfecture le 02/09/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200831-B\_2020\_08\_PV04-AU

**SÉANCE DU 31 AOÛT 2020**

**Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16**  
**Date de convocation : 27/08/2020**

L'an deux mille vingt , le trente et un août à 15 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

**Absents :**

SÉBASTIEN LABORDE, THIERRY MARTY

-----  
Monsieur Hervé ALLOY a été nommé secrétaire de séance  
-----

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Hervé ALLOY
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de membres présents : 14**  
**Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0**

## **ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

### **B-2020-08-023 : Demande de subvention auprès du Département de la Gironde pour le fonctionnement des RAM au titre de l'année 2020**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter au titre de l'année 2020 une aide de fonctionnement pour chacun des 6 RAM de La Cali auprès du Département de la Gironde dans le cadre de sa politique en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants ;
- accepter la perception des subventions accordées ;
- signer toutes pièces relatives à la présente délibération, dont notamment la convention avec le Département.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

### **B-2020-08-024 : Centre de gestion : Avenant à la convention ACFI (Agent chargé de la fonction inspection)**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à conclure et à signer un avenant (annexé à la présente délibération) à la convention correspondante avec le Centre de Gestion, afin de repousser la fin d'exercice de la première année au 31 décembre 2020 et de fait le terme de la convention au 31/12/2022.

### **B-2020-08-025 : Mise à disposition services partagés à Guîtres : Avenant 2020**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de la convention de mise à disposition de services entre la Cali et la commune de Guîtres.

### **B-2020-08-026 : Mise à disposition personnel Enfance à Izon : Avenant 2020**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'office de personnel suite à un transfert de compétence entre La Cali et la ville d'Izon qui remplace les conventions précédentes et qui fixe les postes mis à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

**B-2020-08-027 : Mise à disposition partielle personnel service jeunes  
Renouvellement Avenant 2020**

Envoyé en préfecture le 02/09/2020

Reçu en préfecture le 02/09/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200831-B\_2020\_08\_PV04-AU

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe du renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la CALI auprès de la commune de Coutras dans les conditions prévues par la convention annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente.

**B-2020-08-028 : Mise à disposition du personnel service enfance à Coutras - Avenant 2020**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver les avenants aux conventions de mise à disposition d'office de personnel suite à un transfert de compétence entre La Cali et la ville Coutras avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions de mise à disposition afférentes.

**EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE**

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

**B-2020-08-029 : Soutien à l'association Ecosystème une terre pour tous dans le cadre du dispositif "Jardinature"**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire, décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Ecosystème une Terre pour Tous pour la mise en place du Club Nature « Jardinature »,
  - signer la convention de partenariat 2020-2021 entre La Cali et Ecosystème une Terre pour Tous encadrant la mise en place du Club Nature « Jardinature »,
  - solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre du dispositif Club Nature Gironde et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision,
- Imputations budgétaires :

**B-2020-08-030 : Soutien au déploiement de cycles de sensibilisation à l'environnement proposés par l'usine végétale à destination des espaces jeunes**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Cantine 209, 2 000 € à l'association Cargo 209 et 2 000 € à l'association Usine Végétale pour l'animation de chacun des cycles de sensibilisation,
- signer les conventions de partenariat encadrant le déroulement des cycles de sensibilisation « La nature à belle dent », « Recycl'art », « Promenons-nous dans les bois »,
- solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre du dispositif cycle de sensibilisation et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision,

**SPORTS**

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

**B-2020-08-031 : Création de voies douces d'accès au futur centre aquatique intercommunal à Libourne : demande de subventions**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (HT)	%	Envoyé en préfecture le 02/09/2020
Etat - FNADT	148 677,60 €	60 %	Reçu en préfecture le 02/09/2020
Autofinancement et autres cofinanciers	99 118,40 €	40 %	Affiché le
TOTAL	247 796,00 €	100 %	

SLOW  
ID : 033-200070092-20200831-B\_2020\_08\_PV04-AU

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics.

## CULTURE

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

### **B-2020-08-032 : Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle "L'Art de grandir" (2020-2021) demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels et éducatifs"**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, de l'Iddac et de la DSDEN de la Gironde pour le soutien à la mise en œuvre des projets culturels et artistiques prévus dans le programme 2020/2021 de « L'Art de grandir »,
- signer tous les documents nécessaires liés à ces partenariats permettant ces demandes de subvention
- accepter de percevoir les subventions et les recettes qui seraient accordées dans le cadre de ces demandes.

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 16h45.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le **2 septembre 2020**  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.



Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de membres présents : 14**  
**Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0**

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

### **B-2020-09-033 : Soutien aux entreprises en difficulté : partenariat avec l'association Epar**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),  
Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- soutenir l'association Epar moyennant une participation financière de 1000 € maximum pour la mise en œuvre de ses actions sur le territoire aux conditions définies ci-dessus ;
- signer la convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Epar.

### **B-2020-09-034 : Soutien au développement des entreprises : partenariat avec le Réseau Entreprendre**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière de 4 000 € maximum au Réseau Entreprendre Aquitaine pour le renforcement de ses actions sur le territoire aux conditions définies ci-dessus ;
- signer la convention de partenariat avec le Réseau Entreprendre Aquitaine

### **B-2020-09-035 : Soutien à la création et au développement des entreprises : partenariat avec l'ADIE**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière de 9 500 € maximum à l'Adie pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec l'Adie.

### **B-2020-09-036 : Soutien à la création et au développement des entreprises : partenariat avec Initiative Gironde**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière de 8 750 € maximum à Initiative Gironde pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec Initiative Gironde.

### **B-2020-09-037 : ZAE Frappe : vente du lot I à la SARL Treillie et Fils**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser la vente du lot I (1 357 m<sup>2</sup>) à 35 € le m<sup>2</sup> HT soit 47 495 € HT à la SAS TREILLIE ET FILS ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

**B-2020-09-038 : ZAE Eygreteau : vente du lot 4 à la société Lagarde**

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20200921-B_2020_09_PV05-DE

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- céder la parcelle ZT 504 à la SAS LAGARDE ET LARONZE ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

**B-2020-09-039 : ZAE Anglumeau : Convention de servitude avec Enedis**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de servitudes avec Enedis.

**FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES****Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil communautaire du 30 septembre 2020**

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

En date du 28 mars 2019, le Conseil municipal de Coutras a décidé de solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'agglomération pour un montant de 160 000 € HT dans le cadre de la création d'une maison des arts et de la création dans les anciens locaux de la gendarmerie situés dans le quartier prioritaire de la Ville.

**Le Bureau communautaire a émis un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours à la Commune de Coutras**

**POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**B-2020-09-040 : Signature de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de Clairsienne**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention d'utilité sociale 2019-2025 de Clairsienne

**EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE**

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

**B-2020-09-041 : Schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines et zonage des eaux pluviales : demande de subventions**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant (opération 20CN001 en 2031):

Financier	Montant de base (HT)	Taux de financement de la base	Coefficient de Solidarité	Montant du financement (HT)	Taux de financement réel
Agence de l'Eau Adour Garonne	206 401,25 €	50 %		103 200,00 €	50 %
Conseil Départemental de la Gironde	80 000,00 €	40 %	1,04	33 280,00 €	16,1 %
Autofinancement Cali	206 401,25 €			69 921,25 €	34,5 %
<b>TOTAL</b>				<b>206 401,25 €</b>	<b>100 %</b>

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020  
Reçu en préfecture le 25/09/2020  
Affiché le  
associés au Bassin Bastide  
ID : 033-200070092-20200921-B\_2020\_09\_PV05-DE

**B-2020-09-042 : Réalisation de travaux de réseaux d'assainissement rue des Tonneliers-Libourne : demande de subvention DSIL**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics

**B-2020-09-043 : Station d'épuration de Condat-Libourne mise en conformité : demande de subvention DSIL**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics

**B-2020-09-044 : Réalisation de travaux renouvellement des réseaux d'eau potable rue des Réaux et avenue de la Roudet : demande de subvention DSIL**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics

**B-2020-09-045 : Agence de l'eau Adour Garonne : demande subvention**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les formulaires du dossier de demande de subvention
- procéder au dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

**B-2020-09-046 : Centrale photovoltaïque d'Espiet : signature d'une convention de partenariat relative à la préparation du site d'Espiet**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver les dispositions qui précèdent
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents afférant.

## SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

**B-2020-09-047 : Installation photovoltaïque du Centre Aquatique : demande de subvention DSIL 2020**

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics.

**B-2020-09-048 : Chantier de construction du Centre Aquatique : demande de subvention DSI pour la prise en charge des surcoûts liés au COVID 19**

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200070092-20200921-B\_2020\_09\_PV05-DE

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics.

**PAS DE QUESTIONS DIVERSES**

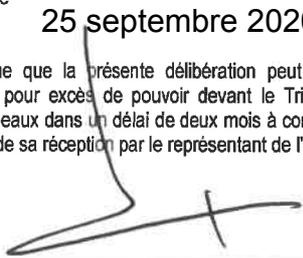
La séance a été levée à 16h 00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne **25 septembre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200921-B\_2020\_09\_PV05-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRES  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 04/11/2020  
Reçu en préfecture le 04/11/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20201102-B\_2020\_11\_PV06-AU

**SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020**

**Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16**  
**Date de convocation : 28 octobre 2020**

L'an deux mille vingt , le deux novembre à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

**Excusées :**

Fabienne FONTENEAU, Eveline LAVAURE-CARDONA

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARTY
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de membres présents : 14**  
**Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0**

## **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

### **B-2020-11-049 : Etude pré-opérationnelle de jalonnement de boucles cyclables - Demande de subvention LEADER**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire :

- d'approuver la demande de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande de subvention.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

### **B-2020-11-050 : ZAE la Landotte : convention de servitude GDE**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de servitudes avec GDE recyclage.

## **FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

### **B-2020-11-051 : Signature d'une convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la Ville de Libourne - année 2020**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne pour l'année 2020,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention avec la Ville de Libourne.

### **B-2020-11-052 : Signature d'une convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la Ville de Coutras - année 2020**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la commune de Coutras et de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer ladite convention avec la commune de Coutras.

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201102-B\_2020\_11\_PV06-AU

### **B-2020-11-053 : Candidature de La Cali à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les plateformes de rénovation énergétique**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt,
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif au co-financement de la plateforme Habitat Durable par la Région ou tout autre partenaire dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

### **B-2020-11-054 : Avenant N°1 à la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès des communes de Génissac et Moulon**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide:

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition afférente.

### **B-2020-11-055 : Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent communautaire auprès de la commune de Vayres pour une durée de 3 ans (2020-2022)**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la mise à disposition d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints animation auprès de la commune de Vayres à raison de 20 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

## **POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

### **B-2020-11-056 : Partenariat avec l'association Les Cygnes de Vie**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents.

## **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

### **B-2020-11-057 : Projet Social et Educatif : aide au parcours résidentiel, projet d'accès au logement par la location / sous location avec Le Lien**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le contrat de prestation et tout document afférent,
- régler le coût de la prestation de service de la manière suivante : 50 % à la signature du contrat de prestation et 50 % sur présentation du bilan 2020.

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

**B-2020-11-058 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : demande de subvention pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable rue des Réaux et avenue de La Roudet - Libourne**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération : 1 055 238 € HT				
Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	16 500 € HT	DSIL	316 571,40 € HT	30%
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :		Autofinancement	738 666,60 € HT	70 %
- rue des Réaux	229 738 € HT			
- avenue de la Roudet	809 000 € HT			
<b>Total</b>	<b>1 055 238 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>1 055 238 € HT</b>	<b>100 %</b>

Le Bureau communautaire décide

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

**B-2020-11-059 : Convention de partenariat avec l'association "Osons ici et maintenant" au titre de l'année 2020-2021**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser pour l'année 2020-2021, la création d'un partenariat avec l'association « Osons ici et maintenant » permettant l'accueil de 7 volontaires en service civique au sein de l'Espace Jeunes à Libourne ;
- de verser à l'association « Osons ici et maintenant » une participation financière de 1 000 euros par volontaire recruté, soit une enveloppe globale maximale de 7 000 euros, inscrite au budget 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'association « Osons ici et maintenant », la convention de partenariat et ses éventuels avenants ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de ce partenariat.

**B-2020-11-060 : Forum emploi formation du Libournais édition 2020 : demandes de subvention au Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et aux EPCI du Libournais**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant

- à procéder aux demandes de subvention relatives à l'organisation du Forum Emploi Formation 2020 et signer tous les documents afférents, auprès
- du Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- des EPCI du territoire du Libournais : Communautés de communes de Castillon-Pujols, du Fonsadais et du Grand Saint-Emilionnais.

## SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200070092-20201102-B\_2020\_11\_PV06-AU

### **B-2020-11-061 : Subventions aux associations et clubs sportifs pour des compétitions de niveau national ou international - saison 2020-2021**

**A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention présentée dans le tableau ci-dessous,
- signer la convention afférente, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	COMPETITION	MONTANT
CLUB CHALLENGER TAEKWONDO	Participation aux Championnats d'Europe au Danemark – saison sportive 2020-2021	800 €

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

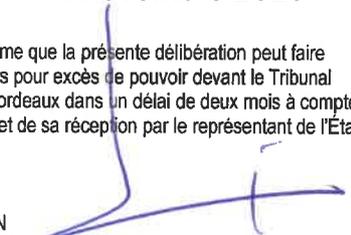
La séance a été levée à 15h30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 4 novembre 2020  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201102-B\_2020\_11\_PV06-AU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU BUREAU**

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201207-B\_2020\_12\_PV07-DE

**SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

**Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 02/12/2020**

L'an deux mille vingt , le sept décembre à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

**Absents :**

Laurent DE LAUNAY, David REDON

-----  
Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance  
-----

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201207-B\_2020\_12\_PV07-DE

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe LE GAL
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de membres présents : 14**

**Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0**

**Pour information** : deux délibérations portant sur la mise à disposition du Directeur général des services adjoint auprès du CCAS de Libourne et du CIAS de La Calie ont été ajoutées à l'ordre du jour, la délibération portant sur la convention de partenariat avec les collèges de Branne et de Coutras est retirée en cours de séance.

### FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

#### **B-2020-12-062 : Signature d'un avenant à la convention de gestion de la piscine avec la ville de Libourne**

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'accepter le mode de remboursement pour l'année 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de gestion pour la piscine.

#### **B-2020-12-063 : Budget principal : créances irrécouvrables - année 2020**

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances, au titre du budget principal et de l'exercice 2020, pour un montant total de 59.01 € selon le relevé détaillé en annexe.

#### **B-2020-12-064 : Budget principal : créances éteintes - année 2020**

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget principal et de l'exercice 2020, pour un montant total de 987.65 € selon le relevé détaillé ci-annexé.

#### **B-2020-12-065 : Budget annexe transport - créances éteintes - année 2020**

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget annexe transport et de l'exercice 2020 pour un montant total de 336 € selon le détaillé ci-annexé.

### POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**B-2020-12-066 : Prolongation du dispositif d'aide aux particuliers pour l'installation d'équipements fonctionnant à l'énergie solaire**

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la prolongation du dispositif d'aides à l'installation d'équipements fonctionnant à l'énergie solaire pour 2021.

**B-2020-12-067 : Modification du règlement d'intervention 2018.2023 en faveur de l'amélioration du parc privé**

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'ensemble des modifications portées au règlement d'intervention de La Cali en faveur de l'amélioration du parc privé.

## **ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

**B-2020-12-068 : Autorisation de signature de la convention de gestion avec la commune d'Izon pour l'entretien des locaux et des espaces extérieurs de l'ALSH et de l'école de musique**

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- Signer la convention de gestion avec la commune d'Izon relative à l'entretien des locaux et des espaces extérieurs de l'ALSH et de l'Ecole de musique à Izon, telle qu'annexée à la présente délibération.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

**B-2020-12-069 : Convention de mise à disposition partielle du Directeur général des services adjoint auprès du Centre d'Action Social de la Ville de Libourne**

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle du Directeur Général des Services Adjoint de la CaLi et de la Ville de Libourne auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Libourne avec effet au 7 décembre 2020 afin d'assurer l'intérim sur les fonctions de Directeur Général des Services du CCAS pendant la phase de recrutement sur ce poste.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

**B-2020-12-070 : Convention de mise à disposition partielle du Directeur général des services adjoint auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle du Directeur Général des Services Adjoint de la CaLi et de la ville de Libourne auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale de La Cali avec effet au 7 décembre 2020 afin d'assurer l'intérim sur les fonctions de Directeur Général des Services du CIAS jusqu'au recrutement sur ce poste.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

**B-2020-12-071 : Soutien au dispositif cycle de sensibilisation "Récréa Vert" proposé par l'association Ecosystème une Terre pour Tous à l'ALSH de Saint-Denis de Pile**

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire, décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Ecosystème une Terre pour Tous » pour la mise en place du Cycle de sensibilisation « Récréa Vert »,
- signer la convention de partenariat 2020-2021 entre La Cali et « Ecosystème une Terre pour Tous » encadrant la mise en place du Cycle de sensibilisation « Récréa Vert », annexée à la présente délibération,
- solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du dispositif Club Nature Gironde et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision,

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

**B-2020-12-072 : Renouvellement de la convention de partenariat entre l'association "Accompagner, Conduire, Transmettre" (ACT) et le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ)**

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président à :

- signer la convention de partenariat entre la Cali et l'Association «ACT» à compter du 1er novembre 2020 et pour une durée de un an ;
- verser à cette association la cotisation annuelle de 150 euros et signer tout document relatif à cette adhésion.

**B-2020-12-073 : Convention de partenariat avec l'école de cinéma 3 IS**

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat avec l'Ecole 3IS BORDEAUX pour l'année scolaire 2020-2021, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.

**CULTURE**

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

**B-2020-12-074 : Conventions de partenariat et de mécénat en soutien au festival « MusiK à Pile »**

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les conventions correspondantes et tout avenant y afférent.

**B-2020-12-075 : Convention de partenariat en soutien au dispositif « L'art de grandir » - Contrat territorial d'éducation artistique et culturel de La Cali**

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention correspondante et tout avenant y afférent.

**B-2020-12-076 : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (2020-2021) : formalisation du partenariat avec l'IDDAC et l'association "Ecoute de voix"**

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201207-B\_2020\_12\_PV07-DE

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :  
- signer l'avenant à la convention de partenariat tripartite pour le projet « Graines de voix »,

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

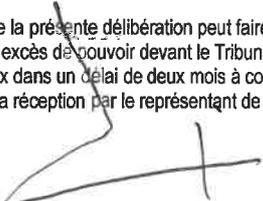
La séance a été levée à 16h00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le **14 décembre 2020**  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201207-B\_2020\_12\_PV07-DE